



Plan de rénovation des façades

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION *valant convention d'attribution entre la commune et le bénéficiaire de la subvention*

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Dénomination sociale (le cas échéant) :
SIRET (le cas échéant) :
Adresse :
Téléphone :
E-Mail :

Situation :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Copropriété
- Indivision
- Locataire

Projet :

Adresse du bâtiment concerné :
Référence cadastrale :
Nombre de façades rénovées dans le linéaire subventionné :
Surface ravalée (y compris surface des ouvertures - fenêtres et portes - déduction faite des rez-de-chaussée commerciaux non traités) :
Montant TTC des travaux (joindre les devis) :
N° de Déclaration Préalable de travaux :
Date prévisionnelle de démarrage des travaux :
Couleur de façade :
Couleur de menuiseries :
Couleurs des encadrements de fenêtre :
Couleur du dessous de toiture :
Couleur des ferronneries :

Liste des pièces à fournir :

Avant travaux :

- Le formulaire de demande de subvention, complété et signé
- En cas d'immeuble en copropriété :
 - La délibération de l'assemblée générale des copropriétaires décidant l'engagement des travaux de ravalement
 - Le mandat de l'assemblée générale au représentant des copropriétaires
 - La liste et les adresses des copropriétaires et l'attestation de la répartition des millièmes
- Les autorisations d'urbanisme accordant la réalisation des travaux
- Le plan de situation et les photos avant travaux
- La description du résultat attendu après la rénovation (descriptif de l'apparence en termes de matérialité et de choix de couleurs, etc.)
- Le ou les devis estimatifs détaillés par façade traitée et par nature de travaux, datés et signés de ou des entreprises avec les descriptifs techniques de l'intervention, les fiches techniques des matériaux utilisés et les références couleurs conformément à l'autorisation d'urbanisme. Les devis distingueront le montant correspondant aux travaux subventionnables du montant des travaux non subventionnables ainsi que les façades situées dans le linéaire et celles situées hors linéaire.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Après travaux :

- Transmettre les factures acquittées et la Déclaration *attestant l'achèvement et la conformité des travaux* (DAACT). La Mairie de Rumilly procédera au versement de la subvention après vérification de la conformité des travaux et délibération du Conseil Municipal
- Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000,00 €, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, remettre dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour laquelle la subvention a été attribuée, le compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Travaux ouvrant droit à la subvention (pour plus de détails se référer au règlement) :

- La réfection de l'enduit ;
- La peinture de la façade ;
- Le rejointement à la chaux et le traitement des façades en pierres apparentes ;
- Le nettoyage des reliefs de façade ;
- S'ils sont intégrés dans une réfection globale de la façade :
 - o Le nettoyage, la reprise et la peinture des garde-corps, des menuiseries et des balcons ;
 - o Les travaux de dissimulation des réseaux (électricité, câbles internet, etc.) ;
 - o Les travaux de zinguerie (zinc ou cuivre) ;
 - o Les rénovations des portes d'entrée, des volets et persiennes ;
 - o La rénovation et la peinture des dessous de toiture.
- Les installations de chantier ;
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre le cas échéant.



Calcul de la subvention :

Sur tout le linéaire concerné, la subvention accordée par la Commune de Rumilly sera de **80% du montant total TTC** figurant sur le devis avec **un plafond de 200 €/m²**. Si le bénéficiaire, par son statut (exemple SCI), est assujéti à la TVA, la subvention sera calculée sur le montant HT. Dans le cas contraire, une attestation de non assujéttissement à la TVA pourra être demandée. Le montant total de la subvention ne pourra dépasser **25 000 € par dossier**.

Engagements du demandeur :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'attribution de la prime d'aide au ravalement de façade et m'engage à :

- Ne pas engager les travaux** avant d'avoir reçu la notification de l'autorisation d'urbanisme relative au projet et la notification de l'accord de subvention.
- Commencer les travaux dans un délai d'un an à compter de la notification de l'avis favorable de subvention et à achever la rénovation dans un délai de dix-huit mois.
- Faire réaliser les travaux conformément au projet approuvé dans l'autorisation d'urbanisme et aux devis transmis.
- Afficher le logo de la ville de Rumilly et la mention « ravalement entrepris avec l'aide financière de la ville de Rumilly » sur la partie visible depuis l'espace public de l'échafaudage pendant toute la durée des travaux.
- Faire réaliser les travaux par des artisans et des entreprises professionnelles du BTP inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers.
- Déposer au moins quinze jours avant le démarrage des travaux une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public auprès de la Police municipale (<https://www.mairie-rumilly74.fr/demarche/occupation-du-domaine-public/>).

Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après la production des factures dûment acquittées et sous réserve de la conformité des travaux réalisés et de la remise en état du domaine public.

Fait en deux exemplaires,

à, le

Le Bénéficiaire ou le représentant des copropriétaires,

Suivi de la mention « Lu et approuvé »,



Cadre réservé à la Mairie :

Date de dépôt de la demande de subvention :

Date de présentation au Comité :

Avis du Comité :

- Favorable
- Défavorable
- Modifications à apporter
- Dossier incomplet

Date de notification de la subvention :

Montant prévisionnel de la subvention sur la base des devis présentés :

A Rumilly, le.....

Le Maire

Christian Dulac

Contact :

Mairie de Rumilly - Service Urbanisme Foncier

urbanisme.foncier@mairie-rumilly74.fr

Tél. 04 50 64 69 49

Place de l'hôtel de Ville

74150 Rumilly

